

DECISION DU PRESIDENT**N° : DEC-040-2020****Objet : SERVICES PEEJ – ACCUEIL DE STAGIAIRES - CONVENTIONS DE STAGE**

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu l'organisation du service Petite Enfance, Enfance et Jeunesse de la Communauté de Communes Albret Communauté,

Vu la délibération n°DE-157-2018 du 27 juin 2018 portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC) ;

Exposé des motifs :

La Communauté des Communes Albret Communauté accueille des jeunes en stage dans ses structures enfance et petite enfance :

- soit dans le cadre d'une formation spécifique liée à ce secteur d'activité telle que BAFA, BAFD...,
- soit dans le cadre de leurs études scolaires (stage découverte 3^{ème}, BAC PRO , CAP/BEP...).

En fonction, la convention de stage est établie :

- soit par l'organisme de formation,
- soit par l'établissement scolaire,
- soit par la collectivité pour les stages pratiques BAFA.

Pendant la durée du stage pratique BAFA, le stagiaire ne peut pas percevoir de rémunération et il est soumis aux règles de la collectivité.

Compte tenu de ces éléments, le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

DECIDE

Article 1 : De valider les éléments de la convention de stage pratique BAFA, proposée par Albret Communauté,

Article 2 : De signer les conventions de stage entre Albret Communauté, les stagiaires, les organismes de formation et les établissements scolaires.

Fait à NERAC le, 8 AVR. 2020

Le Président,

Alain LORENZINI



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire